



Actual Expertise & Conseil

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris-Ile-de-France

Linass le 2 Février 2012

**KHEPRI DEVELOPEMENT
SARL**

**Mme E REVELLAT
129 Boulevard Pasteur
94360 BRY SUR MARNE**

Chère Madame REVELLAT

Nous vous prions de trouver ci-joint la facture de Janvier relative à la mission de présentation des comptes annuels que nous effectuons pour la SARL KHEPRI DEVELOPEMENT, dont vous êtes la Gérante.

Nous avons mis en place pour l'année 2011, et pour la première fois, un budget, pour la partie comptable et fiscale, de 1800.00 € ht par an.

Nous venons de regarder le temps passé sur cette mission et nous constatons un décalage significatif entre ce budget et celui qui nous permettra de poursuivre notre mission dans des conditions financières acceptables.

Nous avons donc réévalué notre budget annuel à la somme de 2100.00 € ht par an soit 230.00 € ht par mois. Nous sommes conscients que cette augmentation de plus de 15 % est importante mais c'est la condition pour pouvoir poursuivre une relation économiquement viable pour notre Cabinet. Nous pensons toutefois que le budget proposé reste à un niveau raisonnable et concurrentiel.

175,00 €

Nous espérons que cette décision ne remettra pas en cause nos relations et restons à votre disposition pour toute question sur le sujet.

Veuillez agréer, Chère Madame, l'expression de nos dévouées salutations.

Ph TAULET



Actual Expertise & Conseil

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris-Ile-de-France

**KHEPRI DEVELOPPEMENT
SARL**

**Mme E REVELLAT
129 Boulevard Pasteur
94360 BRY SUR MARNE**

FACTURE N° 120178 DU 31/01/2012

N° Client A046

HONORAIRES

Budget 2012 :

Pour mise à jour comptabilité

Déclarations fiscales

Etablissement des comptes annuels au 31/12/2012

(hors secrétariat juridique)

Sur la base du temps passé en 2011 2100.00 € hors taxes

soit sur 12 mois par mois

175.00

Montant hors taxes 175.00

TVA à 19.60 % 34.30

Montant TTC 209.30 €

La TVA est payée sur les encaissements et ne peut être récupérée qu'après paiement de la facture. En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 1% par mois de retard.

Règlement par prélèvement le 20/02/2012.

Nous vous prions de croire en nos dévouées salutations.